

La lettre du SE-UNSA 67 ➤ 3 juin

Merci aux **directeurs** de bien vouloir faire suivre à leurs **adjoints**.

L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge

Direction d'école : le SE-Unsa dépose une alerte sociale

Il est désormais urgent de répondre à la difficile situation des directeurs d'école. Le SE-Unsa vient donc de déposer une alerte sociale. Cette démarche nationale sera déclinée dans chaque département.

Il y a déjà un an, une enquête lancée par le SE-Unsa avait montré que leur malaise avait viré à la souffrance au travail : [voir les résultats](#).

Cette situation continue pourtant de s'aggraver. Aux tâches et missions qui ne cessent de croître et de se complexifier, s'ajoute désormais l'organisation de la semaine de quatre jours et demi qui place les directeurs en première ligne et vient alourdir encore des emplois du temps déjà largement surchargés.

[Lire la suite](#)

APC : VOUS avez la main !

Lors de la CAPD du 16 mai, le DASEN a réaffirmé que la circulaire serait appliquée à la lettre, sans restriction par rapport à l'esprit de la circulaire ministérielle.

- **Si vous rencontrez des difficultés,**

- **si vous rencontrez des restrictions de la part de votre hiérarchie locale,**

Contactez-nous ! La circulaire est [ici](#)

LPC : en attendant mieux, l'usine à cases est simplifiée :

Par un courrier aux recteurs publié au BO du 26 septembre 2012, le ministère a précisé les modalités de simplification du LPC. Ces dispositions ont un caractère transitoire en attendant la redéfinition du socle commun et les futures modalités de l'évaluation de son acquisition.

Concrètement : seule la validation des 3 compétences **(CE1)** et des 7 compétences **(CM2)** est obligatoire.

1. **Quand la validation de la compétence ne pose pas de problème,** le renseignement des domaines et des items n'est pas exigé.

2. **Quand la validation d'une compétence est discutée,** les équipes pédagogiques ne renseignent que les domaines et non plus les items.

12 domaines, pour le palier 1 contre 46 items au total

32 domaines, pour le palier 2 contre 110 items au total

Une **simple attestation de validation** des compétences, en une page au lieu des 25 pages du livret actuel, sera adressée aux familles.



Comité de suivi des rythmes : comment le recteur l'envisage/ ce que le SE-Unsa en exige :

La réunion d'installation s'est déroulée au rectorat le jeudi 30 mai.

Elle réunissait recteur, DASEN des deux départements,

représentants des organisations syndicales et des parents d'élèves.

Les maires, le conseil général du Bas-Rhin, la DRAC, la DRJSCS et

les associations partenaires de l'école étaient représentés. [En savoir](#)

[plus](#)

En tout état de cause, le comité de suivi académique pourra être saisi par les conseils d'école en cas de conflits locaux qui n'auront pas pu être résolus. Nous contacter !

Mouvement, suite : maintien et affectation des collègues à temps partiel le 13 juin

- Télécharger l'indispensable [fiche de suivi](#) «mouvement» à nous renvoyer.
→ Faites nous parvenir la copie de votre demande de maintien, si vous êtes concerné(e).

[Plus d'informations](#)

Cette semaine, sur notre espace adhérents : Les différents congés maladie, les accidents de service [ICI](#)

Départs en formation CAPA-SH : fin de l'hécatombe ?

La CAPN 1^{er} degré s'est réunie le 28 mai 2013. Etaient à l'ordre du jour les départs en stage CAPA-SH pour l'année 2013-2014. Ce point était très attendu car il symbolise la volonté de rupture annoncée avec les politiques antérieures de destruction massive de postes, et particulièrement en ce qui concerne les Rased qui ont payé un lourd tribut.

[En savoir plus](#)



Enthousiaste, désabusé, en colère : Exprimez-vous sur votre métier !

La parole est à vous : [ICI](#)



Adhérez aujourd'hui, cotisez l'an prochain !

En optant pour l'adhésion anticipée 2013/2014, vous êtes suivi dès maintenant, notamment pour les phases du mouvement. [C'est ici !](#)

Bénéficiez d'un vrai **comité d'entreprise** en adhérant au SE-Unsa

67. [Les infos](#)

L'équipe du SE-Unsa 67 [ici](#) est à votre écoute au 03.88.84.19.19, dans nos locaux :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **9h30-13h** et **14h-17h30**.

Mercredi : 9h30 à midi et de 14h à 16h30.

Notre **site internet** est [ICI](#)

Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.